



FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION ASBL

DEMANDE/REACTIVATION LICENCE COMPETITEUR

<input type="checkbox"/>	1ère affiliation
<input type="checkbox"/>	Ré affiliation
	N° lic:
<input type="checkbox"/>	Licence bis

<input type="checkbox"/>	Natation	<input type="checkbox"/>	Natation Synchronisée
<input type="checkbox"/>	Water-Polo	<input type="checkbox"/>	Plongeon
<input type="checkbox"/>	Masters	<input type="checkbox"/>	Eau Libre

A REMPLIR COMPLETEMENT ET LISIBLEMENT, MERCI

DONNEES PERSONNELLES		
NOM	PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	NATIONALITE	SEXE
CLUB	NUMERO CONTACT	
ADRESSE POSTALE		
LOCALITE	CODE POSTAL	
EMAIL		

AUTORISATION TITULAIRE	AUTORISATION CLUB
Par la présente signature, je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement d'ordre intérieur de la FFBN. Ces documents sont disponibles auprès du responsable du club et sur le site Internet de la FFBN (www.ffbn.be)	Signature du Secrétaire Général/Président club
DATE ET SIGNATURE	
<i>Pour les mineurs, signature du représentant légal.</i>	Cachet du cercle

PARTIE A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN	
Sur foi de l'examen médical de ce jour je soussigné certifie que ne présente pas de contre-indication à la pratique du/de la	
CACHET	DATE ET SIGNATURE

Le certificat médical est obligatoire pour tous les membres licenciés «compétiteurs» et doit être renouvelé avant le 10 décembre de chaque année. Le certificat médical devra être daté entre le 1 août et le 30 novembre afin de réactiver la licence pour l'année civile suivante.

Le membre licencié (ainsi que leurs représentants légaux le cas échéant) reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté Française du 20/10/2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la FFBN et le règlement de procédure de la CIDD, instance disciplinaire en matière de violation des règles antidopage, à laquelle la FFBN est affiliée. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté Française du 20/11/2011 et le règlement antidopage de la FFBN, soient portées devant la CIDD, seule instance disciplinaire compétente à leur égard. La liste de produits et méthodes interdits en matière de dopage ainsi que le règlement de procédure de la CIDD sont consultables et téléchargeables sur le site de la FFBN. A charge pour les cercles membres effectifs de communiquer l'information à leurs membres.

		n° d'entreprise 417958251 Siège et secrétariat Rue du poirier 226 6061 Montignies-sur-Sambre		
--	--	---	--	--